

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE- NORMANDIE MOBILISE SUR LE PLAN DE RELANCE



Mardi 17 novembre 2020. Réuni ce jour sous la présidence de Marc Guillaume, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie et Préfet de la région Ile-de-France, le conseil d'administration a adopté le budget initial pour 2021 de l'agence de l'eau Seine-Normandie, qui confirme sa forte mobilisation sur le plan de relance de l'économie.

Le budget géré par l'agence de l'eau au titre du plan de relance, soit 68,1 M€ pour l'année 2021 permettra d'augmenter les taux d'aide de l'agence de l'eau jusqu'à la fin de l'année 2021, pour accélérer les investissements prioritaires en matière de préservation de l'eau et des milieux aquatiques et améliorer l'adaptation des territoires au changement climatique. En particulier, dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, les taux d'aides de l'agence de l'eau pourront aller jusqu'à 60% de subvention auxquels s'ajouteront 20% de prêts à taux zéro. Les projets financés dans ce cadre conforteront le respect par la France des obligations résultant du droit de l'Union européenne, notamment la directive sur le traitement des eaux résiduaires urbaines et la directive cadre sur l'eau, qui se fixe comme objectif le 'bon état' des rivières et des eaux souterraines d'ici 2027.

Quelques exemples de projets éligibles aux dispositions de ce plan de relance :

- la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées;
- la rénovation des réseaux d'assainissement y compris les mauvais branchements, notamment dans le cadre du plan baignade en Seine et en Marne en préparation des Jeux Olympiques de Paris;
- le déracordement des rejets d'eaux de pluie des réseaux d'assainissement et leur infiltration à la source ;
- l'hygiénisation des boues de station d'épuration ;
- la surveillance des traces du virus SARS COV 2 dans les eaux usées.

En ce qui concerne la protection de la biodiversité, ce sont des projets de renaturation de rivières et de zones humides et de restauration des milieux marins et littoraux qui seront accompagnés par l'agence de l'eau.

Les projets financés en 2021 au titre du plan de relance seront soumis à l'avis de la commission des aides de l'agence de l'eau, après validation par les préfets de département, dans le cadre de la circulaire du 23 octobre 2020 du Premier ministre relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance.

Le budget du plan de relance vient s'additionner au budget du programme de l'agence de l'eau issu des redevances qu'elle perçoit, soit **492 M€ de subventions** pour l'année 2021.

Au total, le budget de l'agence de l'eau voté pour 2021 est de 807 M€ d'investissement dont 492 M€ en subventions, 68,1 M€ du plan de relance, 100 M€ de primes pour épuration, 132 M€ de contribution à l'Office Français de la Biodiversité (OFB), 84 M€ d'avances remboursables.